

Députation du bataillon des vétérans nationaux de Paris, qui félicite la Convention de ses travaux, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Députation du bataillon des vétérans nationaux de Paris, qui félicite la Convention de ses travaux, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 279-280;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13966_t1_0279_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Extrait du p.v. de la séance du 13 prair. II].

Un membre du comité de correspondance fait lecture à la société d'une adresse à la Convention nationale et aux comités de Salut public et de Sûreté générale, dont elle l'avait chargé par son arrêté du 7 de ce mois; pour les féliciter sur leurs glorieux travaux et pour leur exprimer l'horreur et l'indignation qu'elle a ressenties en apprenant qu'un nouvel assassin, qu'un scélérat aux ordres de Pitt et de Cobourg, avait de ses mains criminelles attenté aux jours de deux de nos représentans, Collot d'Herbois et Robespierre.

La société adopte à l'unanimité cette adresse et nomme les citoyens Bisson et Decroix, deux de ses membres, pour la déposer au président de la Convention nationale.

Mention honorable, et insertion au bulletin.

58

La commune de Versailles en renouvelant la protestation de son attachement inviolable à la Convention et en applaudissant à ses travaux, présente des réflexions sur la nécessité de pourvoir à la conservation des bêtes à cornes, et de multiplier les élèves (1).

Une députation de la commune de Versailles a été admise à la barre.

L'ORATEUR, après avoir félicité la Convention nationale sur ses travaux, assure qu'en dépit des méchans et des aristocrates, les Parisiens ne manqueront de rien; que tous les citoyens des environs sont occupés à faire des approvisionnement pour cette cité. Mais il est une disette que nous devons craindre, dit-il; c'est celle des animaux servant à nos alimens, dont la perte ne se répare pas comme les autres productions annuelles. Vous savez qu'il faut 3 ou 4 ans pour former un bœuf et le rendre propre à nous alimenter. Une vache ne peut produire qu'au bout de deux ans, une brebis de même, et si le tout se trouve tué dans un an que ferons-nous les années suivantes; et que deviendra l'agriculture qui manquera d'engrais. Nos frères d'armes qui combattent pour notre liberté, dont les fatigues et les pénibles travaux exigent une nourriture propre à soutenir leur courage; l'énorme dévastation dans les départemens ci devant révoltés; toutes ces considérations ne doivent-elles pas nous faire prendre le parti de faire plus d'élèves que jamais.

L'orateur propose de faire frapper le maximum sur les vaches susceptibles de production, avec défense de tuer aucun veau femelle, et les mâles avant 40 jours, au moins; d'enjoindre à toutes les municipalités de faire le recensement des vaches, brebis, truies, agneaux et chèvres de leur commune, avec expresse défense de les vendre à d'autres qu'à ceux qui les achèteront pour les élever, si elles ne sont jugées par

(1) P.V., XXXVIII, 314. *Débats*, n° 630, p. 358; *J. Perlet*, n° 620; *Ann. R.F.*, n° 187; *J. Fr.*, n° 618; *J. Lois*, n° 614; *J. Sablier*, n° 1358; *Mess. soir*, n° 655; *Mon.*, XX, 640.

experts hors d'état de produire, et de tuer les cochons avant l'âge de six mois.

Que pareille défense soit faite à tous citoyens, de vendre de ces animaux à d'autres qu'à des nourrisseurs, s'ils ne sont eux-mêmes dans la volonté de les élever, lesquels seront tenus d'obtenir de la municipalité d'où sort l'animal, un acquit pour être remis à la municipalité où il voudra le conduire, laquelle en tiendra registre, et en certifiera l'existence à la municipalité d'où il sort, dans le plus court délai. Que chaque commune soit tenue d'élever un certain nombre de veaux mâles pour assurer par la suite le nombre de bœufs nécessaire à nos besoins (1).

Cette pétition est renvoyée à l'examen du comité d'agriculture et de commerce.

59

La commune de Fontenay-aux-Roses vient offrir à la Convention nationale le témoignage d'intérêt et d'attachement qu'elle porte aux membres de la représentation nationale, que les agens de l'Angleterre voudroient faire assassiner; cette annonce que les dépouilles de sa ci-devant église ont produit 33 marcs, 4 onces, tant en argent qu'en vermeil; 228 livres de cuivre, et 5.919 livres de matière de cloches.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Fontenay-aux-Roses, s.d.] (3).

« La commune patriote de Fontenay aux roses n'a pu apprendre sans horreur, l'attentat médité par deux assassins contre deux représentans du peuple qu'il chérit comme deux de ses plus incorruptibles amis, et de ses plus ardens défenseurs. Nous les avons vus avec joie heureusement, échappés à ces périls, reparaitre au milieu de vous, animés d'un surcroît de zèle pour la gloire et le bonheur de la République. Le poignard est l'arme de la lâcheté et du désespoir; une fermeté calme mais inflexible est celle que vous opposez aux efforts désespérés de nos ennemis intérieurs et extérieurs. L'Être Suprême à qui vous venez de rendre un si éclatant hommage, veillera sur la personne de nos représentans parce qu'il veille sur nos destinées. Puisse sa protection, couronnant enfin vos infatigables travaux, amener bientôt au sein de cet empire la paix, et les bonnes mœurs avec la liberté dont les bienfaits ne peuvent jamais être trop achetés. »

60

Le bataillon des vétérans nationaux de Paris vient présenter à la Convention nationale un nouveau tribut de reconnaissance pour ses

(1) B^{an}, 21 prair.

(2) P.V., XXXVIII, 314. B^{an}, 25 prair. (2^e suppl^é) et 26 prair. (2^e suppl^é); *J. Fr.*, n° 618.

(3) C 305, pl. 1137, p. 24. En marge : Remis au district de l'Égalité dans les mois brumaire et suivant 50 livres 40-6-9 tant en argent qu'en vermeil, 218 livres de cuivre provenant de la ci-devant église et 5919 livres de métal provenant des cloches.

sages décrets, annonce qu'il a célébré avec enthousiasme l'anniversaire des 31 mai et 2 juin (1).

L'ORATEUR : Représentans du peuple,

A peine le bataillon des vétérans de Paris vient-il de paraître sous vos yeux, entourant son drapeau, pour vous féliciter de la proclamation de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, et sur la conservation des jours précieux de deux membres de votre comité de Salut public, qu'à la vue de la Montagne sacrée, ces mêmes vieillards se sont rappelés les jours à jamais mémorables du 31 mai et 2 juin, jours sublimes, tous les ans cette époque fameuse sera citée par les bons républicains français.

Vous avez, représentans, opéré l'acte immortel qui a sauvé et la Montagne et la République; en effet, c'est ce jour même où la Montagne, se mettant en mouvement, a écrasé la Plaine qui voulait lui faire perdre de sa hauteur.

Depuis ces jours des 31 mai et 2 juin dont on ne perdra jamais la mémoire, il n'est plus de plaine; cette Montagne est entourée de toutes les forces de la République.

Non, Législateurs, nous n'oublierons pas ces deux beaux jours qui ont produit un spectacle qui ne s'était jamais offert : d'un côté, la plus saine partie de la Convention enchaîne l'autre parce que la vérité réside en elle; de l'autre, tous les vrais républicains au milieu même de ses propres ennemis, se met en armes entourés de toutes ses forces, impose par là un silence majestueux qui a fait pâlir tous les tyrans de la terre, et tous les ennemis de la liberté.

Ainsi, quels ont été les heureux effets de ces deux jours, les plus brillants de la révolution; il est manifeste que ça été de voir écrouler toutes les œuvres de la trahison et du fédéralisme réunis.

Marseille, révolté, rentre dans le devoir; Toulon surpris par la trahison, est reconquis; Bordeaux, menaçant par sa navigation, reconnaît son erreur; l'audacieuse Lyon y perd jusqu'à son nom, reconnaît aussi ses devoirs après les avoir foulés aux pieds.

Tous les hommes cupides et perfides, quels qu'ils fussent, méditant des coups ténébreux, sont tous punis comme des rebelles, le crime est découvert dans quelque lieu qu'il puisse se cacher; tous les défenseurs des armées de terre et de mer se piquent de la plus brillante émulation, et s'occupent à l'œuvre de venger les bons français fidèles à l'unité, pour les faire jouir de la douce influence que donne la fraternité, l'égalité, et rendre pour toujours les français libres (2).

Mention honorable et insertion au bulletin.

61

Des canonniers de l'atelier de l'Indivisibilité offrent à la Convention nationale 875 liv. en

(1) P.V., XXXVIII, 315. Bⁱⁿ, 26 prair. (2^e suppl¹); Mess. soir, n° 655; J. Sablier, n° 1358.

(2) C 306, pl. 1160, p. 17, daté du 14 prair. et signé LE VASSEUR (présid. de l'assemblée des vétérans), JAVOY (secrét.), JOURDAIN.

assignats, et 9 liv. en argent, pour les frais de la guerre « Nous faisons entendre sans cesse, » disent-ils, les coups redoublés des marteaux; » ce sont-là des applaudissements dignes de » vous, et une preuve de notre reconnaissance ». Ils applaudissent à la résolution de faire une guerre à mort aux féroces Anglais.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Paris, 15 prair. II] (2).

« Si les républicains canonniers aux forges nationales de l'Indivisibilité avaient toujours satisfait à l'impulsion de leurs cœurs, si quand les cris d'admiration retentissent au loin pour des travaux sublimes qui impriment une gloire ineffaçable à la République française et feront rougir à jamais les autres nations de leur asservissement, ils avaient cédé à leurs désirs pressants s'ils n'avaient pensé que forger sans la plus légère interruption, les armes à l'aide desquelles les restes impurs de la tyrannie seront anéantis, et faire entendre sans cesse les coups redoublés de leurs marteaux sont des applaudissements dignes de nous, et une preuve authentique de leur reconnaissance, vous les auriez vus se présenter souvent dans votre sein pour vous rendre grâces, Législateurs, des décrets bien-faisants qui vous couvrent des bénédictions du peuple.

Nous vous remercions, à la fois, Législateurs fidèles, d'avoir proclamé solennellement, au nom du peuple français la profession de foi en reconnaissant l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.

Nous vous remercions d'avoir déclaré une guerre à mort aux féroces habitans de la Grande-Bretagne; cette déclaration était déjà dans le cœur de tous les républicains.

Républicains, le brave Geoffroy est forgeron... notre profession est la même; nos sentiments sont les mêmes. Comme lui nous sommes prêts à verser tout notre sang pour sauver les jours des représentans du peuple et conserver à la République ses libérateurs.

Nous vous présentons, Législateurs, au nom de l'atelier de l'Indivisibilité, dont nous faisons partie, la somme de 875 liv. en assignats et 9 liv. en numéraire pour subvenir aux besoins de nos frères qui sont aux frontières. »

DETINOLT (directeur), LEPAUVRE (agent comptable).

62

Louis Sienglé, sous-lieutenant au 102^e régiment d'infanterie, dépose, sur l'autel de la patrie, la médaille en or qu'il avoit obtenue comme ancien Garde-Française.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXVIII, 315 et XXXIX, 120. Bⁱⁿ, 25 prair. (2^e suppl¹); Mess. soir, n° 655; J. Fr., n° 618; J. Sablier, n° 1358.

(2) C 305, pl. 1137, p. 23.

(3) P.V., XXXVIII, 315 et XXXIX, 120.